



Au Conseil communal de Prilly

Rapport sur les comptes de l'exercice 2020

Préavis municipal No 9-2021

Composition de la commission des finances (COFIN) :

Fabien DEILLON	UDC
Blaise DRAYER	LES VERTS
Jean-Pierre DUPERTUIS, vice-président	PLR
Olivier PILET	PSV
Elia POCHON, rapportrice	PLR
Roger SAUGY, président	PSV
Philippe SCHROFF	PLR

Table des matières

1.,	Préambule
-----	-----------

1.1	Actualité Pandémie	3
1.1.1	Etonnement sur le Plan fiscal	3
1.1.2	Dépenses communales non réalisées	4
1.1.3	Dépenses imprévues engagées à cause le la pandémie.	4
1.2	Synthèse	4
1.2.1	Résultat de l'exercice	4
2	Organisation de la COFIN	5
3	Questions à la COGEST	6
4	Fiduciaire, SDIS. STEP	7
5	Généralités	8
5.1	Population	8
5.2	Charge fiscale	8
6	Situation financière de la Commune	8
6.1	Résultat de l'exercice 2020	8
6.2	Analyse des opérations de clôture	9
6.3	Marge d'autofinancement	9
7	Bilan	10
8	Tableau des investissements	10
8.1	Dette et intérêts	10
8.1.2	Cautionnement	10
8.1.3	Engagements nets	11
9	Réponses à certaines questions	11
10	Observations	11
11	Conclusions	12
12	Décision du Conseil communal	12

Annexes

- Réponses des Municipaux - Annexe n° 1
- Extrait du rapport de Hervest fiduciaire SA, conclusions - Annexe n° 2
- Répartition des contribuables et impôts Prilly 2014-2018-2019 – Annexe n° 3
- Plan des investissements plus de 3 ans – Annexe n° 4

1.- Préambule

La COFIN tient à remercier la Municipalité ainsi que toutes les personnes interpellées qui nous ont fourni des informations et qui ont fait preuve de disponibilité.

Remarques : le préavis municipal offre un large choix d'explications et de graphiques. La COFIN a renoncé à reprendre certains graphiques qu'elle présentait traditionnellement pour éviter des redites et faciliter la tâche du lecteur que l'on renvoie au préavis municipal.

D'autre part, la COFIN demande à la Municipalité de reprendre dorénavant les références des comptes dans le rapport de gestion afin de faciliter la lecture des documents en parallèle.

1.1 Actualité, pandémie

L'arrivée du COVID 19 a bouleversé la vie tant sur le plan psychologique, social, qu'économique.

Le coup de tonnerre de l'hiver 2020 a provoqué un frein économique dans le monde, et bien sûr dans notre pays. A cela s'est ajouté un lourd poids de craintes et de polémiques qui a manifestement modifié le ressenti et le comportement de la population.

La Confédération, le canton et la commune ont pris des mesures exceptionnelles tentant de réduire les effets négatifs de la crise pour les personnes et les entreprises, parallèlement aux impressionnantes mesures sanitaires qui ont permis d'éviter une plus grande catastrophe. L'exploit des pharmaceutiques réussissant à produire des vaccins en un temps record devrait nous permettre d'éviter, à terme, des effets encore plus graves pour l'économie et les individus.

1.1. Sur le plan comptable

Les comptes de la ville nous ont réservé quelque étonnement.

- Revenus fiscaux
- Dépenses qui n'ont pas été faites
- Dépenses d'urgence anti-crise exceptionnelles

1.1.1 Sur le plan fiscal, il est nécessaire de rappeler que les déclarations d'impôts déposées le 15 mars de l'année 2021 concernent l'année 2020. Année pendant laquelle les contribuables, personnes physiques, ont payé des mensualités sur la base d'estimations. Ce n'est que quelques mois plus tard, voire quelques années pour les cas complexes, que la taxation définitive tombera. Or, la pandémie et le doute économique concomitant vont influencer certains comportements vis-à-vis de ses revenus et de la manière de les gérer. De plus, les taux d'intérêts extrêmement bas peuvent conduire des contribuables à modifier leur gestion fiscale plutôt que de conserver des liquidités.

D'autre part, la Municipalité nous informe dans son message du 12 avril que l'administration fiscale cantonale lui a communiqué qu'elle avait traité 10% de dossiers de plus en 2020 qu'en 2019 rattrapant ainsi une partie du retard accumulé depuis plusieurs années.

Certains contribuables, personnes morales, ont été plus touchés par la crise, vu leurs domaines d'activité. Prilly a la chance, en 2020, d'avoir un bon équilibre entre contribuables personnes morales 6'644 mille (+ 48,25 %) et physiques 23'578 mille (+ 1.69 %). Ainsi notre ville n'est pas trop dépendante de deux ou trois grandes sociétés avec un trop petit nombre de personnes physiques sur l'autre plateau de la balance.

1.1.2 Les dépenses budgétées par la commune en 2020, non réalisées, sont de deux types.

Certaines opérations n'ont pas pu avoir lieu à cause des mesures covid19 (manifestations communales, fêtes, sports, courses d'école, etc.). D'autres ont été annulées par souci d'économie, par exemple travaux d'entretiens aux immeubles. Une minorité de la commission estime que ces dernières dépenses auraient tout de même dues être engagées afin de soutenir l'économie régionale et mieux aider certaines entreprises à passer un cap difficile.

Au niveau communal, il peut être utile de prendre des mesures pro-actives anticycliques plutôt qu'amplifier certains ralentissements liés à la crise.

1.1.3 Des dépenses imprévues ont dû être engagées à cause de la pandémie, mesures de précautions d'hygiène, notamment, diverses aides individuelles, subventions et dons.

L'ensemble de ces faits inattendus modifie spectaculairement les résultats des comptes 2020 par rapport au budget. Comme le précise la Municipalité dans son rapport, une partie de ce contre-coup a déjà été anticipé. Il est en effet prévu dans le budget 2021 que vous avez adopté fin 2020.

Le présent rapport reviendra sur certains de ces éléments.

- Les informations partielles que nous avons pu obtenir par les résultats des comptes du canton, la Municipalité, la presse et directement par d'autres communes semblent montrer que beaucoup d'autres communes ont obtenu des résultats plus favorables qu'espéré. En effet, les communes ont collectivement bénéficié d'un supplément de 330 millions de rentrées fiscales dues au rattrapage de dossiers traités en 2019. Ces dossiers en attente datent de 2009 à 2018.

On peut penser que le résultat de la péréquation ne sera pas fortement différent en 2021, sauf si d'autres mesures cantonales interviennent entre temps.

1.2 Synthèse

1.2.1 Résultat de l'exercice. A nouveau, les comptes bouclent sur un **excédent de produits**, de CHF 680 mille, alors que le budget prévoyait un déficit de 2'377 mille. Ce résultat positif est lié aux principaux éléments que nous abordons dans le présent rapport.

La marge d'autofinancement s'est améliorée en raison de l'augmentation des revenus (retour de péréquation, impôts sur les personnes physiques et morales, autres amortissements) et de la réduction de dépenses liées directement ou indirectement à la pandémie. **Elle est de CHF 5'524 mille.**

Parmi les opérations de clôture, il y a eu des amortissements supplémentaires pour un total de CHF 1'771'000.- en lien, notamment, avec le bouclage du préavis 13-2017 relatif au PIC pour un total de CHF 905'000.- et pour le préavis 9-2015 relatif à l'assainissement des installations de chauffage des bâtiments communaux pour un total de CHF 656'103.20.

Dettes. La Municipalité a réussi à stabiliser la dette cette année à CHF 77 millions.- par :

- un résultat 2020 qui présente un excédent de produit de CHF 680'757,99

- le résultat d'investissement de moins CHF 3'893'740.36. Les retours des subventions sur les investissements ont été plus importants que les investissements consentis.
- Elle a même pu amortir le montant de CHF 1'850'000 dans les comptes 2020 pour liquider définitivement le solde de l'ancienne patinoire « CIGM » démolie en 2017.

Plafond d'endettement. Au 31.12.2020, le total des emprunts s'élève à CHF 77 mios, soit en dessous du plafond d'endettement établi à CHF 93 mios par le Conseil communal. En théorie, la marge d'endettement par rapport à la décision de plafond du Conseil communal s'élève à 16 mios.

Or le montant des investissements votés ascende à 40 mios, ce qui correspondrait à un plafond d'endettement « théorique » de 117 millions. Sans compter d'éventuels nouveaux préavis municipaux. La question va se poser sérieusement de réduire le train de vie de la commune ou d'accroître ses ressources.

De plus, si les taux d'intérêts devaient croître (– mais il faut reconnaître qu'on n'arrête pas de le présenter comme une menace depuis 8 ans Et ils sont actuellement encore négatifs) on se trouverait devant un réel problème de liquidités.

1.2.3 Perspectives

La plupart des contribuables physiques ont déposé leur déclaration pour 2020. Quand les taxations définitives seront tombées. On pourra estimer plus précisément les recettes fiscales pour 2021. Certaines déclarations de personnes morales nécessitent un plus long délai pour être traitées.

Bien malin celui qui pourrait dire quelles seront les résultats dans un an.

Il serait vain d'espérer que les surcroîts de recettes 2020 soient pérennes.

2. Organisation de la Commission des finances

La commission des finances s'est réunie à 16 reprises entre le 12 février et le 21 juin 2021 afin d'examiner les comptes 2020 de notre ville.

Le travail de la Commission a consisté en :

- a) L'étude du préavis N° 9-2021 et une prise de connaissance des rapports Observations, statistiques et commentaires et de gestion 2020.
- b) La transmission traditionnelle, par courriel, d'un certain nombre de suggestions à la COGEST
- c) L'étude des réponses de la Municipalité à nos questions, puis des questions complémentaires
- d) L'étude du rapport de vérification des comptes 2020 de la fiduciaire Hervest.
- e) L'étude des comptes de la STEP
- f) L'étude des comptes du SDIS
- g) Un tour de table final.

Après avoir posé une série de questions par messagerie électronique aux membres de la Municipalité, la COFIN a rencontré, à sa demande, en date du 26 mai dernier Monsieur Antoine Reymond, Municipal en charge des Finances. Celui-ci était accompagné de Monsieur Alain Favre,

boursier communal. L'ensemble des questions des commissaires et les réponses figurent en annexe. Pour le rapport au Conseil communal, nous nous contentons de reprendre les points importants.

3. La COFIN a suggéré à la COGEST, par des échanges de courriel, d'analyser les thématiques suivantes :

• Thème n°1 – Comptes 2020 : SONDAGE – page 36 - compte 3185.000

Concernant ce point, vérifier :

- Quel était l'objectif à atteindre ?
- Quel est le résultat et celui-ci est-il utilisable ?
- Dans l'affirmative qu'en a-t-on fait ?

• Thème n°2 – Comptes 2020 : RENENS : FERME DES TILLEULS ET COLOSSAL ART BRUT – page 37 - compte 3659.012

Quelle est la collaboration et le lien entre Prilly et Renens pour la Ferme des Tilleuls et Colossal art brut ?

- Y'a-t-il une convention ?
- La ville de Renens subventionne-t-elle des organisations/société culturelles sises à Prilly
- Si tel est le cas, lesquelles ? Dans le cas contraire, pourquoi subventionner les projets de Renens ?

• Thème n°3 – Comptes 2020 : SIR SECURITE – page 41 - compte 3061.000

Concernant la garde du parking de la piscine de la Fleur de Lys, y a-t-il eu un appel d'offres ?

• Thème n°4 – Comptes 2020 : LOCATION JARDINS FAMILIAUX, PARKING COMMUNAUX ET PLACES DE STATIONNEMENT – page 48 - comptes 4232.000 à 4232.003

- Point de situation sur les différentes réglementations, notamment sont-elles à jour et adaptées aux contraintes actuelles ?
- En ce qui concerne les jardins familiaux, dite réglementation a-t-elle été adaptée suite à la cause perdue par la Ville de Prilly, affaire ayant fait la une des journaux ?
- L'observation de la COFIN sur les horodateurs a-t-elle été suivie d'effets dans le cas contraire, la COFIN demande l'état de la réflexion conformément à l'engagement de la Municipalité en faveur d'une telle installation. Pour mémoire, ci-après :

Rappel - Observation N° 5 déposée pour le budget 2019 - Horodateurs

La COFIN souhaite que la Municipalité engage une réflexion concernant l'installation d'horodateurs sur les places de stationnement de l'ensemble du domaine communal.

Réponse de la Municipalité : Tout en tenant compte de la complexité du territoire prillérain, la Municipalité engagera une réflexion sur l'opportunité d'installer des horodateurs sur certaines parties du domaine public et privé communal.

• Thème n°5 – Comptes 2020 : ENTRETIEN VEHICULES ET MATERIEL – page 55 - compte 3155.000

A titre d'exemple, nous avons pris la thématique énoncée ci-dessus. Prière de lire le commentaire dans la brochure des comptes. Il s'agit de vérifier pour l'ensemble des services

1. Si ces derniers ont mis en place une planification pour leurs travaux et projets et le suivi de ceux-ci.
2. L'état de ces planifications et le rythme de mise à jour (quand, comment, par qui ?).

• **Thème n°6 – Comptes 2020 : ENTRETIEN RUISSEAUX – page 59 - compte 3147.000**

Se renseigner sur l'affaire des terres polluées. Comment cela se fait-il que cet aspect n'ait pas été détecté plus tôt ?

- De quoi cela provient-il ?

• **Thème n°7 – Comptes 2020 : Boutique SAMIRA**

Cette boutique proche de l'After school a cessé son activité. Dès lors, se renseigner sur

- Y'aura-t-il une reprise ?
- Comment vont faire les gens qui s'approvisionnaient chez Samira ?

4.- Fiduciaire. SDIS .STEP.

4.1 En 2020, le contrôle matériel de la situation financière a été réalisé par le fiduciaire Hervest SA voir (annexe). La COFIN remercie Hervest SA pour la précision de son rapport détaillé. Rapports de contrôle Hervest fiduciaire SA.

La commission des finances s'est penchée sur les rapports de l'organe de contrôle des comptes communaux, la Société Fiduciaire Hervest SA qui a appliqué les directives de l'autorité de surveillance des finances communales ainsi que la recommandation d'Audit Suisse 60 sur les comptes communaux. Le rapport détaille les vérifications réalisées. Selon le rapport du 15 mars 2021, les comptes communaux annuels sont conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal (voir annexe n°2).

La COFIN maintient sa recommandation adressée à la Municipalité de changer régulièrement d'organe de révision de manière à avoir un regard nouveau, conformément à la Directive de Révision du SCL du 18 octobre 2016. Un réviseur peut réviser les comptes durant 6 ans.

Le contrôle de la gestion financière a été réalisée par la COFIN : soit l'autorisation financière (respect des principes budgétaires) et adéquation des finances (équilibre budgétaire, et emploi économique).

La COFIN a vérifié les domaines externalisés du SDIS et de la STEP.

5.- Généralités.

5.1.1 Population

Le calcul des charges (et produits) qui dépend de la population communale est basé sur le chiffre établi par STATVD <http://www.scris.vd.ch/>.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'habitants de Prilly est de 12399 soit

	2017	2018	2019	2020
Nombre habitants	12105	12392	12423	12399
Evolution en %		+2,3%	+0,25%	- 0,2

5.2 Charge fiscale

Le taux fiscal de notre commune a été fixé le 29 octobre 2018 par le Conseil communal à 72,5 points de l'impôt cantonal.

En 2020, le taux de 72,5% est supérieur au taux moyen cantonal (68,2%) et à celui des communes du district de l'Ouest lausannois. (Sauf Chavannes-Renens 77,5 et Renens 78,5)

6 Situation financière de la Commune

6.1 Résultats de l'exercice 2020

Les comptes de l'année 2020 bouclent sur un **excédent de produits** de CHF 680'757,99 alors que le budget prévoyait un excédent de charges 2'377'400.-

Ce résultat est nettement meilleur qu'attendu. La pandémie, le grand nombre de dossiers fiscaux traités par le Canton (+ 10 %) et le rattrapage de la péréquation en sont les principales raisons.

L'analyse du résultat des comptes, associée à l'analyse du résultat par rapport aux réserves et aux amortissements, montre que l'exercice 2020 est positif. Mais la situation est évidemment exceptionnelle.

6.2 Analyse des opérations de clôture et des événements extraordinaires en 2020.

Vu le résultat comptable, la Municipalité a pu passer diverses opérations de clôture et conforter certaines réserves.

6.3 Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement correspond à l'excédent des recettes épurées sur les charges de

fonctionnement épurées également.

	2020	2019
Revenus	67'791'657,20	65'675'021,15
Charges	67'110'399,21	64'658'373.95
Amortissements obligatoires	4'089'292,10	3'822'683.30
Autres amortissements	16'000.--	1'770'700,30
Amortissements du découvert	0	0
Attribution aux fonds	1'450'972,33	520'162,96
Prélèvements sur les fonds	710'509,33	629'741.55
Marge d'autofinancement	5'524'515,73	4'236'248,20
Résultat	680'757,99	1'016'647,20

La marge d'autofinancement se monte à CHF 5'524'515,73, soit CHF 445.– par habitant ; en hausse de CHF 1'288'267,53 par rapport à 2019.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des revenus d'environ 1,8 millions par rapport aux comptes 2019 et aux prélèvements sur les fonds pour réaliser les amortissements complémentaires en lien avec des préavis qui viennent d'être bouclés.

La marge d'autofinancement sert, en principe, à rembourser les dettes et à financer de nouveaux investissements. Ce critère est déterminant pour évaluer la capacité d'investissements d'une collectivité publique. Plus la marge d'autofinancement est forte, plus il est facile de soutenir la dette.

Avec cette marge d'autofinancement, la Ville de Prilly a autofinancé une part de CHF 5'434 mille des dépenses nettes d'investissements de 2020 qui se montent à CHF 2'763 mille.

Prilly se situe depuis plusieurs années en-dessous de la moyenne cantonale des taux d'autofinancement. En 2020, la situation s'améliore. Toutefois celle-ci peut être considérée comme exceptionnelle en raison de la situation de pandémie et du rattrapage des recettes fiscales.

7 Bilan

A sa demande, la COFIN a reçu le bilan sous sa forme détaillée.

L'excédent de revenus enregistré dans les comptes 2020 réduit le découvert du capital inscrit au passif du bilan CHF 371'946,85 à fin 2020, ce qui signifie que le total de la valeur comptable de nos actifs (immeubles, créances, titres, etc.) est inférieur d'autant à celui de nos passifs (emprunts, autres dettes, réserves, etc.). Le capital est à découvert depuis les comptes 2017.

Avec le « retour des subventions sur les investissements », le total des investissements se situe à 77 millions fin 2020.

La COFIN a contrôlé la comptabilisation dans les comptes de bilan des écritures qui doivent y figurer en provenance des comptes de fonctionnement ou d'investissements (amortissements du tableau des investissements). La COFIN a constaté que les écritures étaient concordantes.

8 Tableau des investissements

La COFIN a vérifié la conformité des durées d'amortissements par rapport à la décision du Conseil communal. Elle a obtenu des explications sur certains cas complexes.

La COFIN est attentive en particulier au résultat du bouclage du préavis N° 13-2014 Réaménagement Ruisseau de Broye. Ce préavis (15-2021) fait, enfin, l'objet d'une demande de crédit complémentaire CHF 961'100.-.

8.1 Dette et intérêts

Comme le précise le préavis Municipal, la Municipalité a contracté trois nouveaux emprunts dont le taux d'intérêts oscille entre 1 et 2 pour mille, d'une durée fixe de 10 ans. Des taux si bas stimulent les optimistes (qui s'en réjouissent) et les pessimistes (qui craignent que cela ne dure pas). Seul l'avenir nuancera les impressions des uns et des autres.

8.1.1 Charge d'intérêts faible

Le renouvellement des emprunts à court terme réduit le taux d'intérêt moyen (court et long terme) à 1,2%. Cette variation de notre endettement bancaire se répercute directement sur la charge d'intérêts dans le compte de fonctionnement.

Le plafond d'endettement est fixé à 93 millions, la COFIN rappelle au Conseil communal et la Municipalité que le solde des dépenses autorisées par le Conseil communal s'élèverait à 16 millions.-. Sans les subventions à recevoir ni la participation des tiers.

8.1.2 Cautionnement

Pour avoir une vision consolidée de la dette, il faut aussi prendre en compte les engagements par des cautionnements de notre Commune aux différentes associations (POLOUEST, ASIGOS) et sociétés (Centre Sportif de Malley, Tennis club de Prilly et CADOUEST) pour un montant total de CHF 19'954'650.- au 31.12.2020 et de CHF 14'560 mille d'autres garanties. Au comptes 2020, les engagements ont augmenté de CHF 2'300 mille, pour Cadouest SA.

Le total des engagements est de CHF 34'514'650 alors que le plafond de cautionnement est fixé par le Conseil communal à 46,5 millions.

La COFIN avait été informée en 2016 de la nécessité d'amortir la totalité des anciennes infrastructures à démolir au CIGM/Centre Intercommunal de Glace de Malley (maintenant CSM). Dans le cadre du cautionnement accordé, la dette résiduelle à charge de la commune de Prilly est de CHF 1'850 mille. Inscrite au niveau des engagements hors bilan, elle a été transférée au bilan au moment de la clôture des comptes 2020

La COFIN rappelle au Conseil communal que les cautionnements pour l'ASIGOS, la POLouest et le CSM SA sont des cautionnements solidaires (chaque partenaire peut être appelé à rembourser intégralement la dette). Mais, selon la Municipalité, il paraît très improbable que Prilly doive se substituer aux autres communes pour répondre des engagements collectifs.

Le préavis 13-2017 pour la construction du « Trait d'union » (ci-devant « Coulisse) indique une

participation d'un montant de CHF 6'200'244.– de la part de propriétaires privés auquel s'ajoute un montant de CHF 286'224.– de la part de CADOUEST.

8.1.3 Engagements nets

Les engagements nets ont diminué de CHF 2'560'111.27, ils se situent à CHF 52'715.000.-.

9 Réponses aux questions posées

La COFIN a posé un certain nombre de question à la Municipalité selon son devoir d'investigation.

Les réponses détaillées de la Municipalité et les commentaires de la COFIN figurent en annexe No1.

10 Observations à la Municipalité sur les comptes 2020

- **Observation n° 1 – Comptes 2020 – Brochures rapport de gestion et comptes**

92 pages le rapport de gestion et 103 pages la brochure des comptes, après lecture de 92 pages et analyse des 103 pages de la brochure des comptes, il est difficile de mettre en perspective ce qui a été lu avec les rubriques des comptes correspondants

- Se souvenir où se trouve tel ou tel commentaire et le lier à chaque rubrique des comptes est impossible.
- C'est pourquoi, la COFIN avait déjà déposé une observation recommandant de mettre dans la brochure des comptes les pages concernées.
- La COFIN réitère son observation et recommande de mettre en perspective dans le rapport de gestion, les numéros des rubriques des comptes concernés par les commentaires.

- **Observation n° 2 - Comptes 2020 : 1530 - Bibliothèque**

La COFIN recommande à la Municipalité de tenter de mieux rentabiliser la bibliothèque en augmentant les cotisations car, en effet, dites cotisations sont en constante baisse.

- **Observation n° 3 - Comptes 2020 : 7170 - AJENOL**

La COFIN recommande d'introduire une rubrique informatique afin de distinguer les frais divers des frais concernant le site Web de l'AJENOL.

- **Observation n° 4 - Comptes 2020 : 1730 - 3523 Contribution Centre sportif de Malley**

La COFIN recommande de respecter les engagements pris dans le cadre du préavis sur le centre sportif de Malley.

- **Observation n° 5 - Comptes 2020 : 4305 – Quartier de Malley**

La COFIN recommande dorénavant d'indiquer les coûts exacts du quartier de Malley c'est-à-dire d'imputer les coûts réels y compris la main d'œuvre.

- **Observation n°6 - Comptes 2020 : 5800.3011 – Temples et cultes, concerne les traitements**
La COFIN recommande le reclassement des charges de l'Afterschool dans les activités parascolaires comme cela a été fait pour les charges concernées pour le parascolaire.

CONCLUSIONS

11.1 La COFIN recommande d'accepter les comptes de la STEP par 5 voix et 2 abstentions.

11.2 La COFIN recommande d'accepter les comptes de la SDIS par 5 voix et 2 abstentions.

11.3 Vu le présent rapport et ayant pris connaissance du rapport Hervest Fiduciaire SA, la COFIN ne voit aucune raison comptable à s'opposer à l'approbation des comptes communaux pour l'année 2020 malgré les observations et commentaires de ce rapport à **5** voix pour et 2 voix contre. Un commissaire annonce un rapport de minorité.

Par conséquent, la COFIN recommande au Conseil d'adopter les conclusions du préavis municipal 11-2020 telles que présentées par la Municipalité.

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis la Municipalité N°9-2021, les comptes 2020 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et les comptes 2020 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'en approuver les comptes 2020 ;

2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2020 ;
3. d'approuver les comptes 2020 de la Commune de Prilly
4. et d'en donner décharge à la Municipalité.

Prilly, le 04 juin 2021

Au nom de la commission des finances

Le Président

Roger Saugy

La Rapportrice

Elia Pochon